Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260709-2026_185-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 40
Présents : 36
Absents représentés : 4

Date de la convocation : 30 juin 2026
Date d'affichage : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Clossais, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, M. Dusautoy, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Le Gonidec, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Étaient absents excusés et représentés : Mme Cellier-Chenoir représentée par M. Règnault, M. Droniou représenté par Mme Garnier, Mme Lemercier représenté par M. Dubreil-Jardin, Mme Lemoine représentée par M. Hervé,

Absent excusé : M. Hubert,

Absents : M. De Gouvion Saint Cyr, M. Janvier

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_185_020_7.1 : Aide à la sortie de vacance de logements situés en centre bourg sur le territoire de Couesnon Marches de Bretagne – présentation règlement de l'aide

Monsieur Rodolphe HAMEAU, Vice-Président en charge de l'Habitat et de l'Urbanisme, rappelle la délibération n° 2026-73 du 10 mars 2026, portant sur la mise en place d'une aide à la sortie de vacance des logements situés en centre-bourg.

Il rappelle l'intention de cette aide, qui vise à lutter contre la vacance des logements dans les centres-bourgs, en apportant un soutien financier aux porteurs de projets qui souhaitent investir dans la réhabilitation de ces logements, en vue d'en faire leur résidence principale ou de mettre en location des logements non meublés.

Le diagnostic du PLH, en cours d'élaboration, met en avant le manque d'offre locative sur le territoire. La mobilisation des bailleurs privés représente donc un enjeu majeur pour favoriser l'attractivité de Couesnon Marches de Bretagne et répondre aux besoins de ses habitants.

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260709-2026_185-DE

Suite au lancement de cette aide, plusieurs propriétaires privés se sont manifestés, portant des projets d'acquisition avec réhabilitation de biens vacants, en vue de créer une offre locative de logements non meublés.

Afin d'encourager les particuliers à investir dans la création d'une offre locative sur le territoire, Monsieur Rodolphe HAMEAU propose d'élargir l'éligibilité des porteurs de projets aux personnes morales de droit privé, sous réserve qu'elles respectent les conditions du règlement de l'aide, concernant notamment le type de logement créé et l'exclusion des projets à caractère touristique.

Il précise également que le règlement de l'aide permet une marge d'appréciation aux élus en charge de son attribution. Des dérogations, dûment justifiées, peuvent ainsi s'appliquer au regard de l'impact et des bénéfices que pourraient représenter certains projets pour la revitalisation du territoire de Couesnon Marches de Bretagne.

Vu le règlement proposé en annexe,

Monsieur Rodolphe HAMEAU, Vice- président en charge de l'habitat, propose :

- **D'approuver le Règlement relatif à l'aide à la sortie de vacance d'un logement situé en centre-bourg, sur le territoire de Couesnon Marches de Bretagne ainsi que ses annexes 1 à 5 ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document y afférent.**

Vu l'exposé de Monsieur Rodophe HAMEAU, Vice-président en charge de l'Habitat,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Rodophe HAMEAU, Vice-président en charge de l'urbanisme, telle que présentée ci-dessus.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
OLIVIER GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE